

Services Techniques  
6-Libertés publiques et pouvoir de police  
6.1-Police municipale  
Réf : 2023.392

## **ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT**

### **Chemin du Plantey** Parking face au cimetière

Le Maire de la Commune de GRADIGNAN (Gironde),  
**VU** les articles L 2213-1 à L 2213-6 du Code Général des Collectivités  
Territoriales, relatifs aux pouvoirs conférés aux Maires en matière de circulation et de  
stationnement,

**VU** le Code de la Voirie routière, Art. R 115-1 et suivants,

**VU** le Code de la Route, **VU** le Code Pénal,

**VU** la demande présentée par la société de production « OSSB PRODUCTION »  
qui doit effectuer le tournage d'un court métrage, sur le parking face au cimetière du  
Plantey, situé chemin du Plantey à Gradignan,

**CONSIDERANT** qu'il appartient au Maire, dans un but de sécurité publique, de  
réglementer la circulation sur cette voie.

### **A R R E T E**

=====

#### **ARTICLE 1er**

**Du samedi 25 novembre 2023 à 18h00 au dimanche 26 novembre 2023 à  
03h00**, la société de production « OSSB PRODUCTION » est autorisée à tourner des  
scènes d'un court métrage, sur le parking face au cimetière du Plantey, situé chemin du  
Plantey (voie métropolitaine).

#### **ARTICLE 2 -**

Durant cette période :

- La zone de parking située face au cimetière sera neutralisée,
- Le nettoyage, balayage et la remise en état de la zone devra être réalisé~~s~~.

#### **ARTICLE 3 -**

Le demandeur devra veiller à la desserte des riverains et devra organiser un  
passage piétonnier.

#### **ARTICLE 4 -**

Toute contravention au présent arrêté, qui sera publié et affiché à chaque entrée du  
chantier, sera constatée par un procès-verbal et poursuivie conformément à la loi.

#### **ARTICLE 5 -**

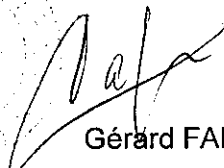
Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Responsable de la DGEP4, Bordeaux Métropole,
- Madame le Directeur de la société de production « OSSB PRODUCTION »,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale.

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à GRADIGNAN, le 03 novembre 2023

P/Le Maire  
L'Adjoint Délégué

  
Gérard FABIA